



Communiqué de presse du 7/10/2011

Réaction du SNIA sur le rapport de l'IGAS « cumul d'activité dans la fonction publique hospitalière »

Le SNIA tient à réagir à la publication par l'Inspection Générale des Affaires Sociales d'un rapport faisant état du phénomène de cumul d'activité des professionnels de santé. La profession d'infirmier-anesthésiste (IADE) apparaît comme celle pratiquant le plus activement cette activité. Il apparaît en effet que 19% des IADE, tous secteurs confondus, cumulent plusieurs activités (soit près de 1400 professionnels toutes proportions gardées).

Comment expliquer cet état de fait ? Le SNIA tente d'apporter certains éclaircissements :

Tout d'abord rappelons le sentiment d'injustice social prégnant chez les IADE du secteur public. Au vu des responsabilités exercées quotidiennement et après une formation spécialisée longue, difficile et particulièrement couteuse pour les agents non pris en charge par le dispositif de promotion professionnelle, les IADE fonctionnaires, et notamment ceux sortis de l'école après la réforme de 2001, estiment, à juste titre, être sous-rémunérés en regard du niveau de salaire perçu dans le secteur privé (salarier des sociétés de médecins anesthésistes ou exercice intérimaire) et comparativement aux autres pays industrialisés où la spécialisation paramédicale de l'anesthésie est souvent bien mieux rétribuée.

La suppression progressive des gardes vient amoindrir encore les traitements des professionnels qui se voient amputés de près de 10 à 25% pour certains, ces mêmes professionnels s'étant basés sur leur salaire initial pour équilibrer leur budget familial.

L'amortissement du coût des études (prêts d'étude) est aussi une raison avancée par les jeunes professionnels pour la pratique du cumul d'activité.

Il est à noter que ce rapport précise très justement l'aspect positif de ce phénomène pour les patients, permettant le maintien et la continuité des soins dans un secteur en tension.

« La permanence des soins hospitaliers apparaît comme dépendante de la disponibilité de compétences rares telles que celles exercées par les IADE. »

Sans ces professionnels en multi-activité, de nombreuses interventions chirurgicales se verraient ainsi reportées ou annulées.

Le rapport avance par ailleurs que : *« Le cumul d'emplois est l'un des facteurs avancés pour expliquer les manifestations dures des infirmiers spécialisés en anesthésie (IADE) au moment de la mise en œuvre de la réforme LMD et des consultations pour préparer la réforme des retraites. »*

Nous tenons à rétablir la vérité sur cette argumentation dont le sens nous échappe.

Si le mouvement 2010 des IADE s'est radicalisé, s'est parce que pendant plus d'une année de grèves répétées et de mobilisation historique, à AUCUN moment il n'y a eu de véritable dialogue social. Du mépris, de la désinformation, des provocations ministérielles et administratives... et beaucoup de violences de la part des pouvoirs publics ; de notre côté, de la solidarité et de l'indignation pour la profession la plus flouée par le protocole dit Bachelot.

Que préconise le SNIA ?

L'augmentation substantielle du traitement IADE dans la fonction publique hospitalière comme nous le demandons depuis très longtemps : un différentiel de 100 points d'indice avec les grilles salariales d'infirmier en soins généraux pour mettre plus en adéquation les niveaux de salaires du secteur public et ceux du secteur privé (salarial de SCM / SCP d'anesthésie, intérim)

Pour contrer la pénurie qui est installée et qui se développe, le SNIA revendique l'augmentation des places en écoles d'infirmier anesthésiste avec l'augmentation du nombre de formateurs (et non à coût constant) ainsi que l'augmentation des prises en charges de promotion professionnelle (fonction publique hospitalière) et du dispositif de « *formation professionnelle tout au long de la vie* » notamment en augmentant le temps de prise en charge à 2 ans (contre 1 an actuellement).

Rappelons enfin que les discours et slogans répétés du Président de la République actuel "*Travailler plus pour gagner plus*" ont certainement incité les professionnels à rester ou basculer dans ce mode de fonctionnement.

Nous retiendrons de ce rapport que les infirmiers anesthésistes apparaissent comme des acteurs majeurs dans la production des soins ce dont notre société, à l'affût de la productivité, ne peut ni réfuter ni condamner !

Le Conseil du SNIA